

car pour tout le peuple canadien-français, ainsi que pour moi-même, c'est la fierté nationale qui compte.

(Traduction)

M. D. KING HAZEN (Saint-Jean-Albert) : Monsieur l'Orateur, j'ai suivi de près les péripéties du drame qui se déroule sur le parquet de la Chambre depuis la reprise de la session. Je n'ai pas l'intention de garder longtemps la parole dans le présent débat, mais j'en suis venu à certaines conclusions que je me propose d'exprimer. Avant d'aborder mon sujet, je désire féliciter le ministre de la Justice (M. St-Laurent) du discours qu'il a prononcé ici hier après-midi. Peu importent les superlatifs, mais j'estime que son discours rendra plus service à l'unité nationale du pays que tout autre discours prononcé ou article écrit chez nous depuis nombre d'années. Il sait comme moi que ses paroles seront vertement blâmées, injustement critiquées parfois, mais j'estime que ce n'est qu'en faisant connaître les faits et en faisant appel à la raison, et non en se basant sur des principes politiques désuets et en faisant appel aux préjugés, qu'on peut réaliser l'unité chez nous. Parfois les événements rendent bizarres les vieilles promesses et les anciennes politiques. C'est ce qui se produit.

Jamais, dans cette enceinte ou ailleurs, je n'ai blâmé la majorité de la population de la province de Québec de l'attitude qu'elle a prise en l'occurrence. Je ne l'ai pas approuvée, je m'y suis même fortement opposé. Je me rends bien compte qu'après avoir prêté telle politique dans telle partie du pays chaque année, qu'après avoir fait des promesses solennelles à la population de telle partie du pays des années durant, il ne faudrait pas s'attendre à quelque changement d'opinion subit. Ce n'est pas la population que je blâme ou critique, mais les chefs et hommes publics de la province visée qui prêchent aux leurs ces doctrines et leur font ces promesses.

Chez nous, comme dans bien d'autres pays, il faut s'attendre à ces fortes divergences d'opinion qui s'inspirent des différences raciales, confessionnelles ou autres, et qui portent sur les questions politiques et les formes de gouvernement. Ces divergences d'opinion sont inévitables et peuvent aboutir parfois à beaucoup d'amertume, mais dans un pays libre et démocratique je ne puis pas comprendre pourquoi elles doivent engendrer la désunion nationale, quelque grandes que soient ces divergences.

Dans un pays libre et démocratique comme le Canada, il n'y a qu'un principe sur lequel l'unité nationale puisse se fonder et ce principe veut que lorsque les représentants de la

population au Parlement déclarent la guerre, tous les Canadiens soient prêts à combattre et, au besoin, à mourir pour leur pays. Il n'y a pas d'unité possible au pays si tous les Canadiens ne sont pas prêts à marcher et à combattre lorsque le Canada déclare la guerre et s'ils ne sont pas disposés à accepter l'égalité et les sacrifices. L'unité au pays ne peut s'appuyer que sur le principe que, en temps de guerre il doit y avoir égalité de sacrifices et que tous les hommes valides doivent être prêts à affronter l'ennemi partout où il se trouve et à combattre jusqu'à la déclaration de la paix. Tant que nous ne tomberons pas d'accord sur ce principe, l'expression "unité nationale" n'aura guère de sens chez nous.

Je vais formuler brièvement les conclusions auxquelles je suis arrivé à la suite de ce que j'ai entendu au cours du présent débat. La première, c'est que le besoin d'hommes entraînés se fait impérieusement sentir outre-mer et que le régime du volontariat n'a pas réussi à nous procurer les effectifs voulus. La deuxième, c'est qu'il y a eu un retard dangereux et injustifiable dans l'envoi des renforts nécessaires. La troisième, c'est que l'attitude prise par l'ancien ministre de la Défense nationale en vue d'obtenir ces renforts s'est trouvée justifiée. L'honorable représentant de Prince (M. Ralston) a rendu un grand service à son pays. Il a prouvé une fois de plus qu'il est un Canadien loyal et patriote qui a fait passer le besoin de notre armée et l'honneur de notre pays avant son ambition personnelle ou avant les intérêts de son parti. Ma quatrième conclusion est celle-ci : à en juger par ce que j'ai entendu, l'organisation de notre armée devrait être améliorée, au moins sous un rapport, et j'estime qu'on n'a pas assez souligné le fait en cette enceinte. Nous avons appris au cours du débat que nous ne tenons pas au Canada d'état des effectifs de nos réserves d'outre-mer. Il importe que cet état soit tenu, afin que le Gouvernement sache exactement où nous en sommes. Il ne devrait pas être nécessaire pour le ministre de la Défense nationale ou tout autre membre du cabinet d'aller outre-mer se renseigner sur l'état de nos renforts et sur l'effectif de notre armée en campagne. L'ancien ministre de la Défense nationale nous a dit que ce qu'il avait appris dans la zone de bataille l'avait profondément étonné et qu'après avoir examiné les chiffres au quartier général militaire canadien en Angleterre, il en vint à la conclusion que la situation exigeait des mesures radicales. Je crois que nous devrions pouvoir nous procurer ces chiffres et ces renseignements ici et qu'on aurait dû prendre des mesures pour

[M. Lafontaine.]